

Ville de SAVERNE
Centre Communal d'Action Sociale

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du mardi 08 avril 2025

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saverne, légalement convoqué le vingt-sept mars, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane LEYENBERGER, Président.

ADMINISTRATEURS EN FONCTION

17

Etaient présents sous la présidence de : M. Stéphane LEYENBERGER

les Membres élus : Mme Françoise BATZENSCHLAGER, Mme Béatrice STEFANIUK, Mme Carine OBERLE, M Michel OBERLE, M. Christophe KREMER, Mme Anne-Marie SCHNELL, Mme Nadine SCHNITZLER,

les Membres nommés : M. Jean-François SCOT, Jean-Robert WILT, M. François LOTH, M. Daniel ARBOGAST, Mme Marianne UHRI, M. Marc KALINOWSKI,

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE
--

14

Le quorum est atteint avec 14 présents à l'ouverture de la séance.
Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR A L'OUVERTURE

0

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR

2

Mme HEILIG Emma, Mme Sabrina MILLETTI

ABSENTS NON-EXCUSES

1

Mme Marie-Antoinette KLEIN

Assistaient en outre à la séance :

M. Damien RIHOUX, Directeur du CCAS

Mme Brigitte HARTMANN, Assistante de direction

ORDRE DU JOUR

1/ Délib n°07-2025 Adoption du Procès-Verbal du 18/03/24 (Annexe 1)

2/ Délib. n°08-2025 Vote du Budget Primitif 2025

3/ Délib. n°09-2025 Subvention association le Moulin de l'Espoir

1. Délib n°07-2025 – Approbation du Procès-Verbal du 18/03/2025

Le Procès-Verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 18 mars 2025 a été diffusé à l'ensemble des membres.

Des modifications peuvent être demandées par les membres du Conseil d'Administration, soit par écrit, soit oralement. Ces modifications seront mentionnées au Procès-Verbal de la séance suivante.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le Procès-Verbal.

Délibération

Le Procès-Verbal de la séance du 18 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Délib n°08-2025 – Vote du Budget Primitif 2025

En 2025 le CCAS poursuivra ses efforts pour maintenir une offre de service de qualité déclinée comme suit :

- Une action sociale « socle » intégrant :
 - o L'accueil et le secrétariat
 - o Le point d'information du demandeur de logement social
 - o L'accompagnement social polyvalent
 - o Les aides sociales légales : domiciliation, aides sociales départementales, enterrements
 - o Les aides sociales facultatives : aides de 1^{ère} nécessité, financières, cantine et activités enfants
 - o La collecte de la Banque alimentaire
 - o La mise à l'abri de publics en grande précarité
- La gestion locative de la résidence des Marronniers
- Les subventions aux associations
- La fête des Lumières de la solidarité
- Les actions en faveur des seniors
- La promotion de la santé mentale
- L'inclusion des personnes en situation de handicap
- Le Programme de Réussite Educative

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces missions en 2025, il est proposé un budget de fonctionnement de 781 800 € en baisse de 3.4%, soit -24 480 €, par rapport au budget prévisionnel de 2024.

BUDGET PREVISIONNEL 2025

I La section de fonctionnement

Présentation par chapitres

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	258 130.00	261 065.00	+1.14%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	401 200.00	425 200.00	+5.98%
042 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 000.00	10 000.00	-84.12%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	81 700.00	84 300.00	+3.18%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 400.00	0.00	-100.00%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	850.00	1 235.00	+45.29%
TOTAL FONCTIONNEMENT	806 280.00	781 800.00	-3.04%

RECETTES	BP 2024	BP 2025	Variations
042 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	53 000.00	0.00	-100.00%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	9 000.00	9 000.00	0.00%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	388 880.00	422 700.00	+8.69%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	355 400.00	347 400.00	-2.25%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	2000.00	+100.00%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0.00	700.00	+100.00%
TOTAL FONCTIONNEMENT	806 280.00	781 800.00	-3.04%

Présentation par activités

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Variation
ADMINISTRATION GENERALE	349 690.00	303 640.00	-13.17%
ACTION SOLIDARITE	74 672.00	79 355.00	+6.27%
ACTION SANTE	4 408.00	4 800.00	+8.89%
BOUTIQUE ALIMENTAIRE	40 000.00	40 000.00	0.00%
MARRONNIERS	249 940.00	253 555.00	+1.45%
LOGEMENTS TEMPORAIRES ET D'URGENCE	6 420.00	8 050.00	+25.39%
QUARTIER PRIORITAIRE (PRE)	80 075.00	92 350.00	+15.33%

RECETTES	BP 2024	BP 2025	Variation
ADMINISTRATION GENERALE	348 000.00	325 700.00	-6.40%
ACTION SOLIDARITE	13 600.00	9 900.00	-27.21%
ACTION SANTE	3 500.00	5 100.00	+45.71%
BOUTIQUE ALIMENTAIRE	0.00	0.00	0.00%
MARRONNIERS	360 000.00	355 000.00	-1.39%
LOGEMENTS TEMPORAIRES ET D'URGENCE	12 600.00	13 800.00	+9.52%
QUARTIER PRIORITAIRE (PRE)	68 580.00	72 300.00	+5.42%

Administration générale :

- La baisse prévisionnelle de dépenses de 46 050 € est liée à une importante baisse des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (-53 000 €) et une hausse des charges de personnel (+7 000 €).
- La baisse prévisionnelle de recettes de 23 000 € est liée à une baisse des neutralisations d'amortissements (-53 000 €) et une augmentation de subvention d'équilibre de la Ville (+30 000 €).

Action solidarité

- La hausse prévisionnelle des dépenses de 4 683 € est principalement liée aux bachelstubs (+1 200 €), à la fête des aînés (+1 000 €) aux aides enfance (+854 €), aux enterrements (+740 €), aux grands anniversaires (+380 €) et aux thés dansants (+250 €).
- La baisse prévisionnelle des recettes de 3 700 € est principalement liée à un réajustement de la subvention de la Communauté de Communes pour la tenue du Point d'Information du demandeur de logement social (-3 100 €)

Action santé

- La très légère hausse prévisionnelle de dépenses de 392 € consiste en un réajustement du budget des actions de promotion de la santé mentale.

- La hausse prévisionnelle des recettes de 1 600 € correspond à des subventions du PTSM (+1 100€) et de l'ARS (+500 €)

Boutique alimentaire

Maintien prévisionnel de la subvention annuelle de 40 000 €.

Marronniers

- Les dépenses prévisionnelles liées à la résidence des Marronniers sont en très légère hausse de 3615 € pour les raisons suivantes :
 - o Principales hausses : personnel affecté (+6 000 €), électricité (+2 000 €), sols et peintures (+1 840 €), petites fournitures et réparations (+750 €)
 - o Principales baisses : charges locatives (-1 866 €), catalogues et imprimés (-2 300 €), maintenances annuelles (-1 500 €), titres annulés (-1 400 €).
- La baisse prévisionnelle de recettes de 5 000 € est liée aux redevances d'occupation.

Logements temporaires et d'urgence

- La hausse prévisionnelle de dépenses de 1 630 € est liée aux petits travaux (+820 €), fournitures de petits équipements (+521 €), charges (+459 €), hausses partiellement compensées par une baisse des dotations aux dépréciations des actifs circulants (-170 €).
- La hausse prévisionnelle des recettes de 1 200 € est liée aux dotations de l'Etat.

Programme de Réussite Educative

- La hausse prévisionnelle des dépenses de 12 275 € est principalement liée à une augmentation des charges de personnel affecté (+11 000 €).
- La hausse prévisionnelle des recettes de 3 720 € est liée aux subventions perçues.

II. La section d'investissement

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Variation
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 000.00	6 000.00	0.00%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	32 000.00	25 000.00	-21.87%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	43 564.78	23 942.91	-45.04%
040 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	53 000.00	0.00	-100.00%
TOTAL INVESTISSEMENT	134 564.78	54 942.91	-59.17%

Nos investissements seront financés par nos dotations aux amortissements et le report du résultat de 2024.

Notre budget d'investissement disponible s'élève à 54 942,91 €.

Les sommes affectées aux chapitres 204 et 21 consistent en des réserves disponibles. Les dépenses réalisées au chapitre 21 porteront sur le rééquipement de logements aux Marronniers, temporaires et d'urgence.

RECETTES	BP 2024	BP 2025	Variation
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	65 564.78	38 942.91	-40.60%
040 OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	63 000.00	10 000.00	-84.13%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 000.00	6 000.00	0.00%
TOTAL INVESTISSEMENT (avec report)	134 564.78	54 942.91	-59.17%

- Le report de résultat d'investissement 2024 est de 38 942.91 €
- L'ordre de transfert entre sections correspond à la dotation aux amortissements pour 2025.

III. Vue d'ensemble du budget primitif

Notre budget global s'élève à 836 742.91 € avec :

- Une section de fonctionnement de 781 800.00 €
- Une section d'investissement de 54 942.91 €

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	781 800.00	781 800.00
	002 Solde d'exécution de la section fonctionnement reporté	0	0
	Total de la section fonctionnement (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	781 800.00	781 800.00
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	54 942.91	16 000.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		38 942.91
	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	0	0
	Total de la section d'investissement (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	54 942.91	54 942.91
Total du Budget		836 742.91	836 742.91

Nous soumettons ce budget à l'approbation du Conseil d'Administration.

Madame UHRI questionne la raison de la nouvelle ventilation des charges de personnel en section de fonctionnement. Monsieur Stéphane LEYENBERGER indique que, d'un point de vue comptable, cette nouvelle ventilation reflète la réalité des opérations concernées. Monsieur RIHOUX précise que les salaires des agents ont été mieux ventilés pour mieux correspondre aux missions exercées par chacun par secteur d'activité.

Monsieur LOTH demande s'il existe des normes encadrant les investissements, il trouve qu'il y a beaucoup de variations d'une année à l'autre. Monsieur LEYENBERGER lui répond qu'il n'existe pas de normes en la matière, certaines années nécessitant davantage d'investissements, ce qui rend la situation fluctuante. Madame BATZENSCHLAGER ajoute qu'en 2024, deux logements ont été entièrement réhabilités pour un coût de 53 000 €. En 2025, aucuns travaux de cette ampleur ne sont pour l'instant prévus.

Délibération

Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de voter le budget du CCAS par chapitre pour un montant de 836 742.91 € dont 54 942.91 € en investissement et 781 800.00 € en fonctionnement.

3. Délib n°09-2025 Subvention association le Moulin de l'Espoir

L'association savernoise « Le Moulin de l'Espoir » apporte localement deux réponses distinctes et complémentaires à travers l'épicerie sociale et le Vestiaire.

L'épicerie sociale

Depuis 2005, l'épicerie sociale apporte son soutien aux ménages savernois orientés par un travailleur social dans l'objectif de réaliser une économie sur le poste alimentation/hygiène et de bénéficier d'un soutien pédagogique à travers un accompagnement individuel et des ateliers collectifs.

En 2024, les ménages ont été orientés à 63% par l'UTAMS (CeA), 11% le CCAS, 10% ASF67, et 16% d'autres partenaires tels que l'EPSAN, Entraide Emploi, le CSAPA, l'APEDI, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM)...

Une durée d'accès est fixée et un montant fixe par passage est attribué en fonction de la composition du ménage. Une participation de 10% est demandée à chaque passage.

En 2024, une trentaine de bénévoles se sont mobilisés aux côtés des deux salariés pour le retrait et le tri de marchandises récoltées en grandes surfaces, le déchargement des camions de la Banque Alimentaire, la mise en rayon et l'accueil des bénéficiaires lors des deux ouvertures hebdomadaires des mardis et vendredis matin.

En 2024, l'épicerie sociale a bénéficié à 181 ménages (175 en 2023) composés à 44% d'une seule personne (catégorie en très nette hausse), à 25% de couples avec enfants, à 20% de familles monoparentales et à 8% de couples sans enfants.

2677 passages ont été comptabilisés, ce qui représente une moyenne de 15 passages par ménage et 77 ménages reçus par mois.

Les articles mis en vente proviennent des approvisionnements de la Banque Alimentaire (en baisse), des ramasses de denrées à dates courtes auprès des enseignes locales Super U et Leclerc (en hausse), des

achats de produits complémentaires en grandes surfaces, des dons de particuliers, associations et entreprises (en hausse) et de collectes organisées dans les paroisses lors du culte des récoltes en octobre.

Parallèlement, des ateliers collectifs sont proposés aux bénéficiaires les jeudis après-midi, leur permettant d'acquérir et de partager des compétences ainsi que de créer ou renforcer des liens. En 2024, 127 bénéficiaires ont participé à la vingtaine d'ateliers proposés : 9 ateliers cuisine, 9 ateliers alimentation avec une diététicienne du Pôle APSA, 1 atelier de fabrication de produits d'entretien et 1 atelier couture. Cette activité est stable comparativement à 2023.

Le Vestiaire :

Installé en novembre 2022 et destiné à un public plus large, le vestiaire est ouvert les mardis, mercredis et vendredis après-midi pour les ventes et dons de particuliers.

En 2024, deux collectes ont également été réalisées en partenariat avec les Leclerc de Marmoutier et Sarrebourg.

Une quinzaine de bénévoles ont permis d'ouvrir le Vestiaire à 128 reprises en 2024 (147 en 2023). 2 600 personnes y ont effectué des achats et 150 personnes en situation de précarité ont pu bénéficier d'une aide vestimentaire en étant orienté par un travailleur social.

L'association sollicite une subvention de fonctionnement de 40 000 € au titre de l'exercice 2025, identique à celle attribuée en 2024, en appelant l'attention du CCAS sur les points suivants :

- Retour à la normale au titre des dépenses d'achats de denrée (21 384 € en 2024 contre 33 981 € en 2023).
- Evolution peu importante des recettes au titre de la participation des bénéficiaires (7 729 € en 2024 contre 7 297 € en 2023). L'association reste vigilante quant aux possibilités réelles des bénéficiaires de s'acquitter de leur participation à l'épicerie (336.50 € de solde de crédit accordé en 2024 contre 258.30 € en 2023)
- L'association présente un résultat financier 2024 positif de 5 535 €, toutefois inférieur au déficit de 2023. Ce résultat positif est à mettre au crédit du Vestiaire qui, avec un résultat net positif de 9 243 €, vient largement compenser le déficit de 3 709 € constaté sur l'activité de l'épicerie.
- Une subvention d'investissement de 3 500 € de la part de la Caisse d'Epargne a permis de remplacer une partie des équipements frigorifiques de l'épicerie

Il est proposé l'octroi d'une subvention de 40 000 €.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 29 juin 2010, une convention de co-production a été signée entre le CCAS de Saverne et l'épicerie sociale gérée par l'association « Le Moulin de l'Espoir ».

L'article 5 de ladite convention précise que ce montant doit être soumis au vote du Conseil d'Administration au cours du 1er semestre de l'année et arrête le calendrier des mandatements comme suit :

- versement de 70 % du montant accordé, courant du 1er semestre de l'année
- versement du solde des 30% restant, à la fin du second semestre et à réception de tous les documents réclamés dans la convention de co-production et validés par les services.

Il est demandé au Conseil d'Administration de délibérer.

Monsieur ARBOGAST ajoute que le Vestiaire a permis au Moulin de l'Espoir de dégager un résultat positif. En effet, le bénéfice de 9 000 € compense les pertes de l'Epicerie Sociale.

Il informe également les membres que cette année le Moulin de l'Espoir célébrera ses 20 ans, une fête sera organisée, la date restant à déterminer.

Délibération

Monsieur Daniel ARBOGAST quitte la séance.

Les membre du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de verser une subvention de 40 000 € au Moulin de l'Espoir comme suit :

- versement de 70% du montant, courant du 1^{er} semestre de l'année
- versement du solde des 30% restant, à la fin du second semestre et à réception de tous les documents réclamés dans la convention de co-production et validés par les services.

Pour délibération conforme

La Vice Présidente

Françoise BATZENSCHLAGER



Le secrétaire

Damien RIHOUX



